

Crise énergétique :

La Fédération des OPH salue les dispositions prises par le Gouvernement concernant le bouclier tarifaire, mais alerte sur les inégalités de traitement persistantes entre locataires en chauffage individuel ou collectif

La Fédération des Offices Publics de l'Habitat a organisé, jeudi 5 janvier 2023, une visioconférence de presse pour décrypter les décrets pris par le Gouvernement visant à renforcer les boucliers tarifaires gaz et électricité pour l'habitat collectif.

Entre satisfaction et inquiétude, **Marcel Rogemont**, président de la Fédération, a ouvert la conférence de presse en mentionnant la récente publication au Journal officiel de [trois décrets](#), appelés de ses vœux par la Fédération, qui actent le renforcement des boucliers tarifaires gaz et créent le bouclier tarifaire pour l'électricité (chauffage collectif et charges communes) : « *C'est une bonne nouvelle. Cependant, il n'existe pas aujourd'hui une égalité de traitement entre le chauffage individuel et le chauffage collectif. Nous déplorons le fait que de nombreux ménages à revenus modestes, logés dans les HLM et chauffés collectivement, doivent supporter le doublement voire le triplement du prix du mégawatt-heure par rapport à 2020. Cette situation pose notamment la question, pour les OPH, de la stratégie d'achat et des groupements d'achat d'énergie.* »

Trois témoignages d'élus

Trois personnalités ont témoigné de la situation dans leur organisme, tous cosignataires, aux côtés de Marcel Rogemont, de la tribune publiée le 14 décembre 2022 sur le monde.fr et intitulée [Crise énergétique : « Dès 2023, près de deux millions parmi les plus pauvres vont payer plus cher leur énergie que les autres Français »](#).

- **Stéphane Troussel, président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, administrateur de Seine-Saint-Denis Habitat :**

« *La mobilisation de la FOPH, de l'USH et de nos organismes a permis la publication de ces décrets, qui améliorent la situation. Pour autant, les locataires vont subir à la fois l'augmentation de 15 % du gaz et de l'électricité, et celle des charges d'électricité des parties communes. L'OPH va limiter la hausse à 15 % pour le chauffage électrique collectif et paiera la différence. Cela implique des moyens en moins pour l'Office et, encore une fois, une dégradation du financement du logement social.* »

« *Cette situation illustre à quel point l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence pose de graves problèmes dans la durée, pour les consommateurs mais aussi, in fine, pour la puissance publique, qui doit assumer le coût des boucliers tarifaires.* »

- **Isabelle Rivière, vice-présidente du Conseil départemental de Vendée, présidente de Vendée Habitat :**

« Chez nous, la facture du chauffage gaz collectif, qui était passée, pour les locataires, de 40 € en janvier 2022 à 70 € en juillet 2022 puis à 133 € en septembre 2022, pourrait revenir à 93 € avec le décret gaz. Ce qui est mieux mais représente tout de même plus de deux fois ce qu'ils payaient il y a un an. »

« Nous avons déjà enregistré 1 100 sollicitations de locataires, et 13 % de hausse des impayés par rapport à décembre 2021. »

Séquence vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=4AIUz26J370>

- **Harold Huwart, maire de Nogent-le-Rotrou, président de Nogent Perche Habitat :**

« Nous sommes assaillis de demandes de la part de locataires qui vivent dans leur logement depuis 25 ans et souhaitent déménager dans des appartements plus petits, voire partir dans le privé parce qu'ils n'arrivent plus à payer leurs charges et préfèrent pouvoir couper le chauffage. »

« Les décrets prennent en compte les situations de prix élevés, toutefois le bouclier tarifaire ne permet pas aux locataires HLM concernés par le chauffage collectif d'être protégés comme le sont les bénéficiaires d'un contrat individuel. On voit déjà une augmentation des impayés de court terme (11 %) et de plus de trois mois (6 %). »*

Séquence vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=FVLIDK2dPHU>

**Données nationales issues de l'enquête impayés de la FOPH de décembre 2022. Pour l'enquête USH, qui inclut une partie des ESH, l'augmentation des impayés à court terme s'élève à 10 %, celle des impayés de plus de trois mois à 7 %.*

À propos de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat (FOPH) : la FOPH est l'organisation professionnelle nationale qui regroupe 201 adhérents, très majoritairement OPH, mais également SEM. Ces organismes d'Hlm, disposent d'un parc immobilier de 2,3 millions de logements et accueillent près de 5 millions de personnes. Elle associe également des groupements d'organismes sous la forme de sociétés de coordination. Implantés dans tous les territoires - métropoles, villes moyennes, bourgs - et ancrés à des collectivités locales ou à leurs groupements, ils mettent en œuvre les politiques locales de l'habitat en construisant, en réhabilitant et en proposant des services de proximité aux habitants. La Fédération promeut les intérêts de ses adhérents et les représente auprès des instances nationales et des pouvoirs publics. Elle leur apporte également son expertise dans les domaines juridique, RH, financier et technique. Pour en savoir plus : <https://www.foph.fr/>